



Pour une réforme fiscale juste

**Propositions des réseaux RJF/FAN
Colloque Parlement 31 mars 2014**

Pour une réforme fiscale juste

- 1. Pourquoi parler d'impôt ?
- 2. Les priorités du RJF/FAN
 - 2.1 Constats et principes « pour la justice fiscale »
 - 2.2 Au niveau de l'IPP (personnes physiques)
 - 2.3 Au niveau de l'impôt des sociétés
 - 2.4 Au niveau des grosses fortunes

1. Pourquoi parler d'impôt ?

- **Actualité et dilemme fiscal :**

Recherche de nouveaux équilibres budgétaires :

- crise 2008 + faible croissance = Etats endettés
en **recherche de surplus budgétaires**

- **Soumis aux pactes budgétaires de l'UE**

=> Comment relancer la croissance ?

Agir sur les recettes ? Dépenses ? Ou un peu des deux ?

1. Pourquoi parler d'impôt ?

* Pour certains, il faut diminuer dépenses et recettes:

« **diminuer le train de vie de Etat** » (dépenses)

et « **alléger le fardeau fiscal** » pour la relance de la consommation ou des entreprises...à quel prix ?


⇒ **Il faut « repenser l'Etat-Providence... »**, donc les Services publics, la Sécurité sociale...

⇒ Il faut donc « **une réforme fiscale** » et une Commission est prévue pour la nouvelle législature

1. Pourquoi parler d'impôt ?

Pour le RJF/FAN, l'impôt est fondamental pour le développement d'un Etat moderne et solidaire. Il est un instrument au service de l'intérêt général et permet :

- 1) collectivement: **services publics** (Justice, Police, Défense, voirie...enseignement) et **sécurité sociale** (santé, pensions, chômage...)
- 2) individuellement: **corriger la distribution inégale** des revenus (pouvoir d'achat)
- 3) **incitant** au niveau des comportements (! Aspects bâton/carotte) ou pour certaines politiques (recherche, innovation) liées à la relance (passagère?!)



Des Etats à haute fiscalité comme le Danemark, la Finlande ont peu de pauvreté, mais aux USA, à faible fiscalité...1/3 des américains se considèrent dans les classes inférieures (Pew Research Center 2012). - « Les gouvernements pourraient réexaminer le rôle redistributif de la fiscalité afin de veiller à ce que les plus nantis supportent le fardeau fiscal de manière équitable » (OCDE déc. 2011)

- ***Et s'il existait une corrélation entre bien-être collectif et fiscalité ?!***
« Pourquoi des sociétés plus égalitaires font presque toujours mieux »
R.Wilkinson et K.Pickett 2009) – « Le prix de l'inégalité » (J.Stiglitz 2011)

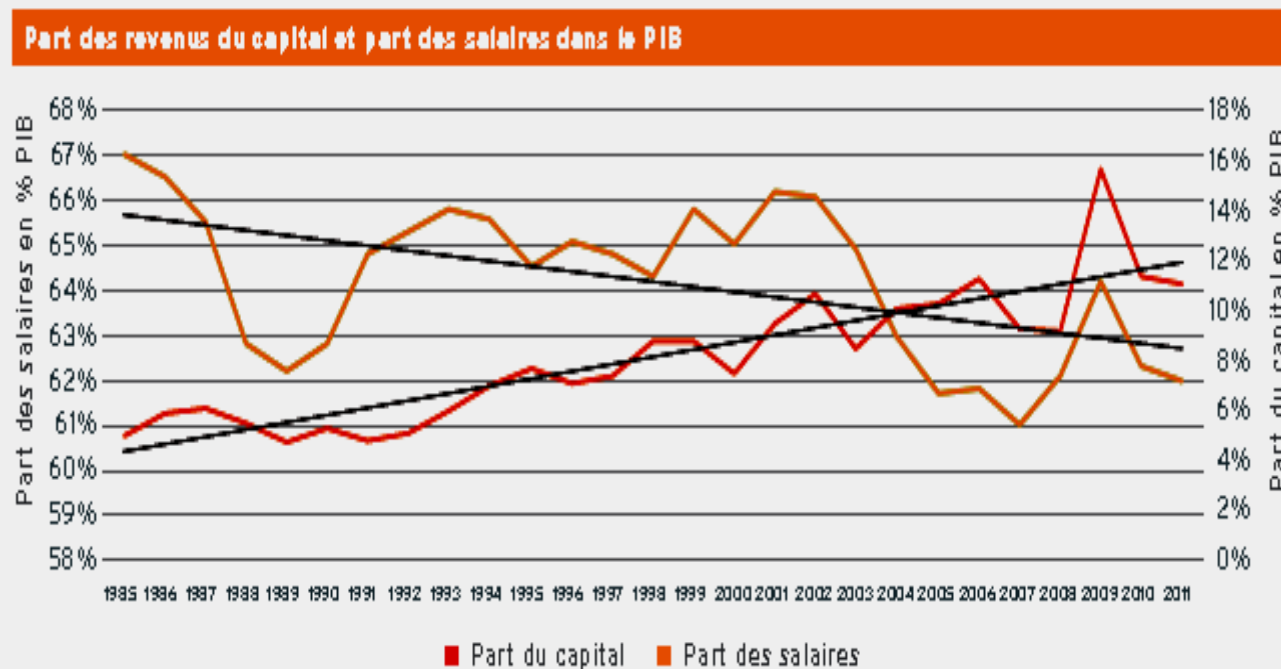
2. Priorités RJF/FAN

2.1 Constat général sur les inégalités :

- **La répartition primaire** (salariale) a évolué en défaveur des revenus du travail/revenus du capital avec la mondialisation financière.
- **La répartition seconde** (fiscale) est également depuis les années 80 (dé-globalisation des revenus par l'instauration du précompte libératoire), en défaveur du travail et accorde des privilèges au capital (Belgique = paradis fiscal pour les hauts revenus – Depardieu, Arnault...)

2. Priorités RJF/FAN

2.1. Constat : Répartition primaire (revenus salaires/revenus capital)



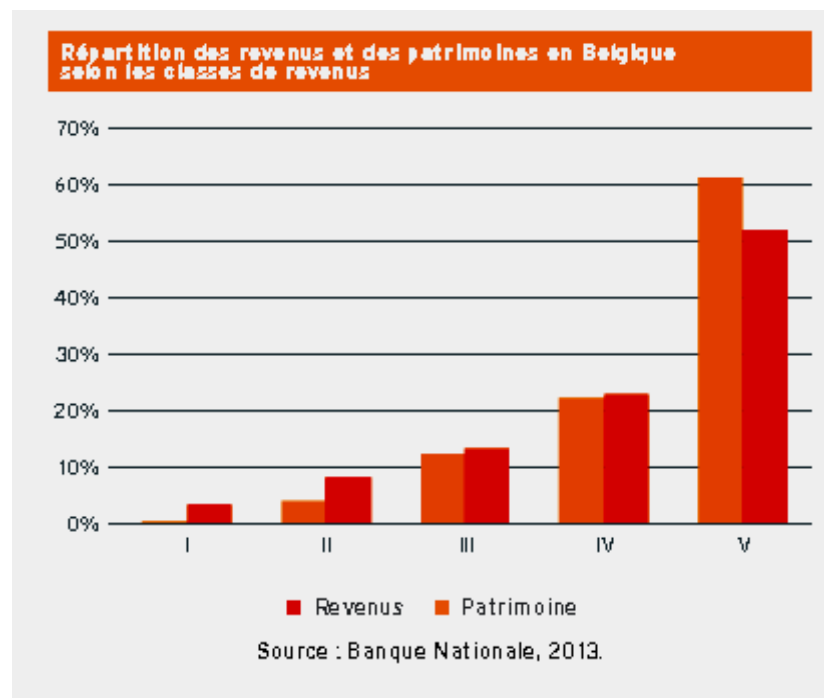
Source : M. Husson, 2012.

2. Priorités RJF/FAN

2.1 Constat sur les extrêmes en Belgique,

- **La pauvreté n'a pas diminué**, même pendant les années avant la crise de 2008 : une personne sur six concernée; 15% des ménages en précarité énergétique (SIA Partners); 3/10 sans épargne (ING); 48% ne peuvent épargner (BCE); les 20% les plus pauvres possèdent 0,2% du patrimoine déclaré et 3,5% du revenu global (enquête européenne HFCS/BNB)
- **La richesse se concentre et est en hausse** malgré la crise (T.Piketty).
En Belgique, [2013 (HFSC/BNB)], les 20% les plus riches possèdent 61,2% du patrimoine et 52% des revenus globaux;
En 2012, 82.600 personnes (+5.700) ont des actifs financiers disponibles > 790.000 € et détiennent ensemble 153 milliards € [2013 Capgemini].
De 800 à 900 personnes détiennent plus de 25 millions €.

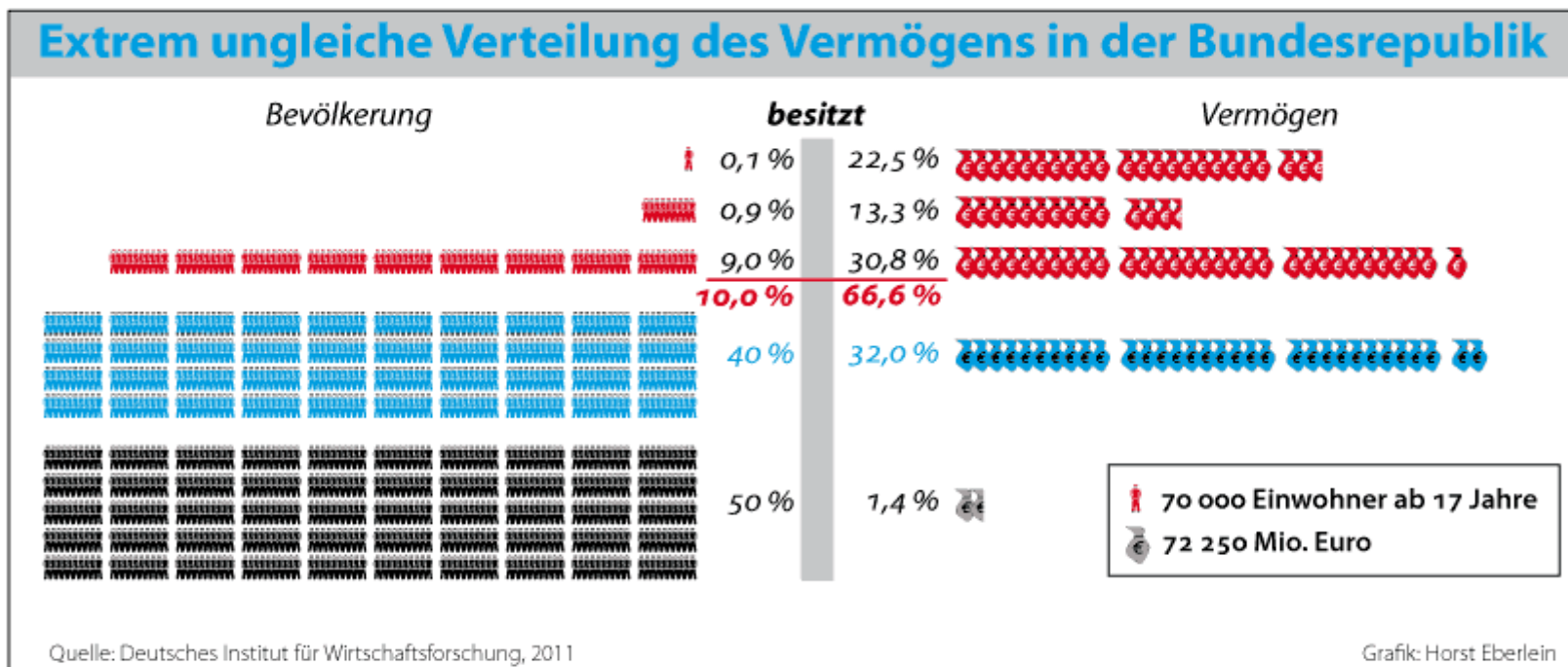
2. Priorités RJF/FAN



Enquête sur échantillon au niveau européen HFCN /BNB =
La seule approche officielle récente de la répartition des fortunes (revenus et patrimoines) en Belgique; **l'estimation est minimale pour les hauts revenus** vu qu'elle repose sur les déclarations des sondés et... **avec un secret bancaire fiscal, donc de possibles fraudes et évasion fiscale !**

F.Gobbe - Colloque RJF/FAN - 31 mars 2014

Inégalité de fortunes en Allemagne (2011) ... à titre de comparaison !



2 millions de personnes sont payées < 6 €/h; trois millions cumulent deux emplois, en augmentation d'année en année; un quart de la population composée de travailleurs pauvres – F.Thérin (L'Echo – 25 mars 2014)

2. Priorités RJF/FAN

Légitimité de l'impôt liée à la justice fiscale:

- « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » (art. 13, Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen - 1793)

- 1) Contribution = apport de chacun à l'intérêt général !
- 2) Proportionalité de l'effort demandé: appel aux capacités contributives ...Ceux qui sont plus riches doivent contribuer davantage ...!
- 3) Contexte politique: fonder une nouvelle citoyenneté (contrat social) ; la fiscalité est associée désormais aux Droits de l'Homme (et non plus à l'arbitraire... du prince)

2.1 Constat - Répartition seconde : Hauts revenus et capitaux favorisés/travail et consommation taxés

Cotisations sociales + IPP (travail + immobilier) = 52%

Consommation (TVA) = 18,5%

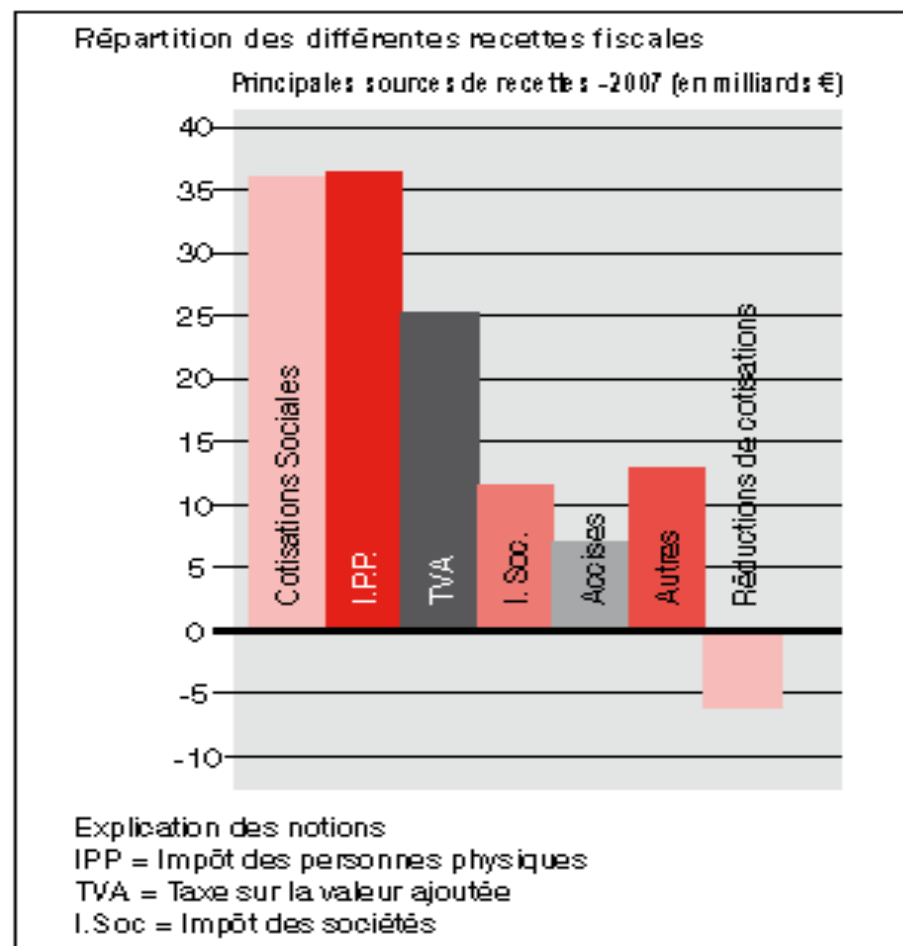
Accises, douanes = 5,5%

75% des recettes fiscales reposent sur travail+ tva + accises

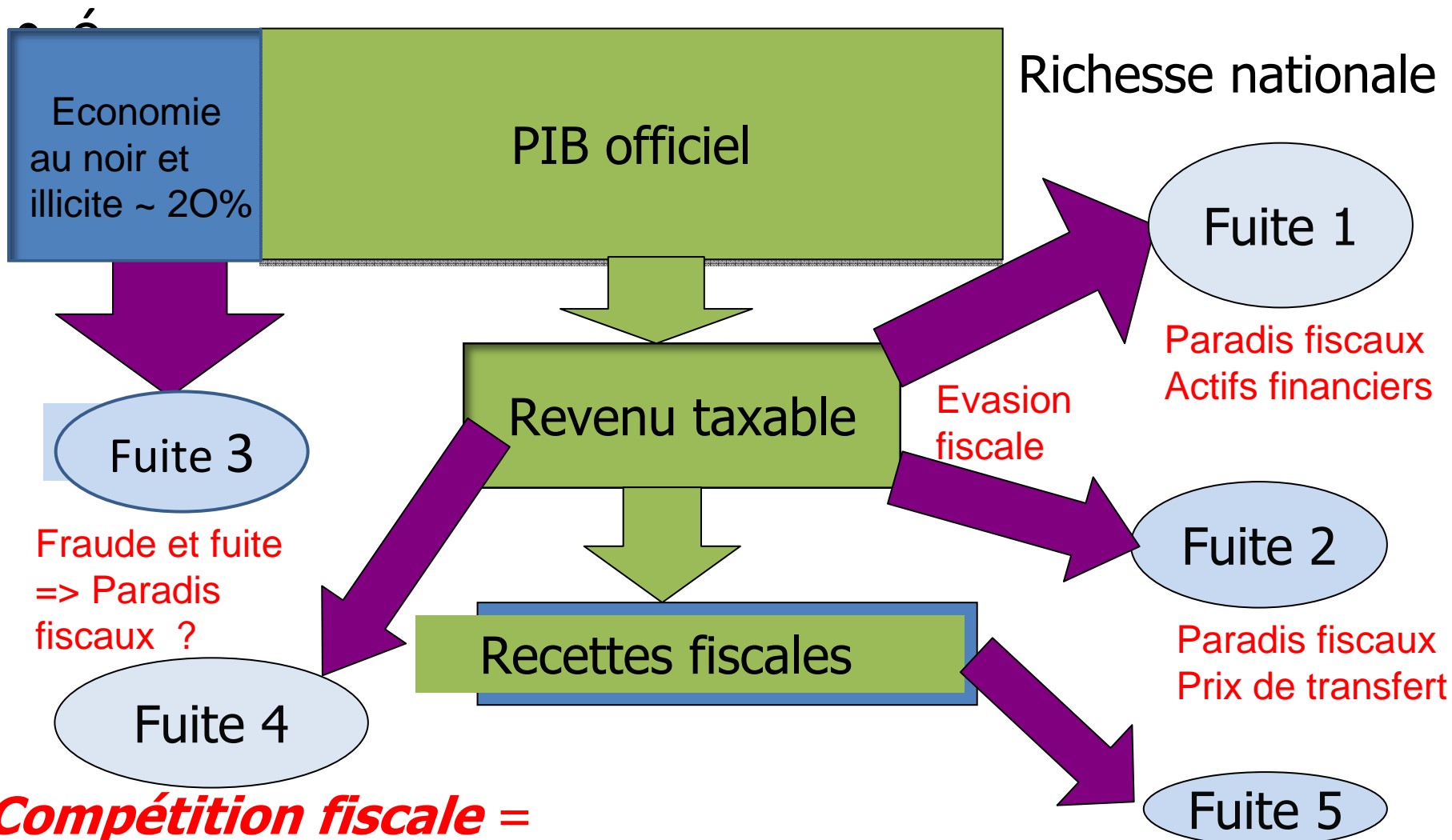
Isoc (bénéfices sociétés) = 8,8%

Impôt sur revenus du capital = qq%

la TVA représente 12% pour les revenus les moins élevés et 6% pour le dernier décile.



Sans oublier les pertes de 30 milliards/an dues à la fraude et l'évasion fiscale...encouragées par le secret bancaire !



Compétition fiscale = chute des taux... !

Non-paiement de l'impôt

2.2. IPP (personnes physiques)

Revenus annuels bruts de	à	Étroitesse de tranches	% d'impôt prélevé sur la tranche
0,01 €	8590 €	8.590 €	25%
8590 €	12.220 €	3.630 €	30%
12.220 €	20.370 €	8.150 €	40%
20.370 €	37.330 €	16.960 €	45%
➤ 37.330 €			50%

Quotité exemptée d'impôt (2014) = 7270 €

2.2 IPP (personnes physiques)

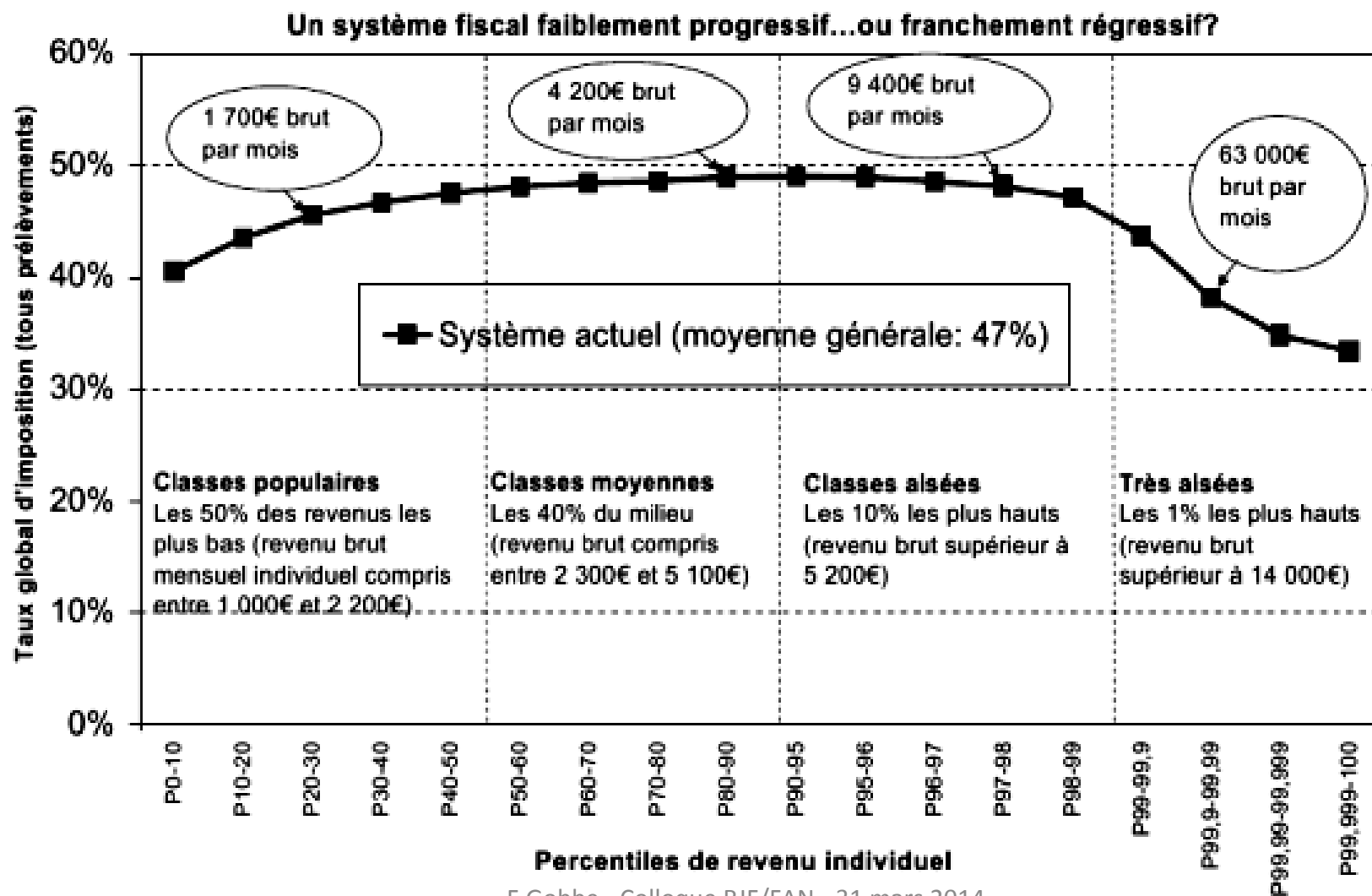
- **Dès le revenu annuel brut de 12.220 €/an** (soit 1.100€/mois) = inférieur au revenu d'intégration social (non imposé), **on arrive à la tranche des 40%. (piège à l'emploi !). Le salaire minimum (1.559 €) arrive de même à 40% !**
- La tranche supérieure du salaire d'un enseignant (salaire moyen) est imposée à 50%.
- Il n'y a **plus d'imposition au-delà de 50%**, alors que les revenus financiers sont de plus en plus importants surtout dans le dernier décile (voir enquête BNB, qui porte sur les revenus déclarés...et pas sur la réalité des revenus) =>
- l'IPP se rapproche déjà maintenant (?) de la **Flat Tax** (taxation au même taux pour tout contribuable, chère aux opposants à l'impôt (Tea Party- US)

2.2 IPP (personnes physiques)

Pour un IPP juste, les réseaux RJF/FAN proposent :

- Augmenter la quotité exemptée d'impôt (12.000 € ?) et retarder les 1^o tranches d'impôt avec taux <25% pour favoriser les bas revenus
- Réintroduire des tranches supérieures (62,5%, 60%, 57,5% supprimées par Maertens-Gol – 1980 et 52,5 et 55% par la réforme Reynders -2002) pour assurer la progressivité (capacités contributives) sur les hauts revenus
- **Globaliser les revenus (travail +immo+capital) –**
Suppression dans les années 1980 par crainte d'évasion fiscale vers Luxembourg et Suisse...! En 2014 avec FATCA + OCDE + UE, contexte favorable... ?
- Obligation de déclaration des revenus mobiliers et **fin du précompte libérateur** sur les revenus de capitaux (y compris les plus-values) ... recul du gouvernement actuel !

Le système fiscal français... à titre de comparaison



2.3 Impôts de sociétés

Constat : le taux d'imposition a été réduit d'un tiers en 10 ans

1) En 2010, sur 30.000 plus grosses sociétés (Trends Tendances – déc 2011), pour un taux officiel (nominal) de 33,99%, la **moyenne totale de l'impôt réellement payé par les sociétés est de 12,11%**, ~ le tiers du taux officiel.

Imposition moyenne réelle sur bénéfices (ISOC)

- Pour bénéfices > 10 millions € (843 recensées) **5,71%**
- Grandes sociétés (à comptabilité complète) **10,12%**
- Petites sociétés (PME) **21,83%**
- **Ensemble des sociétés** **12,11%**

2) **taux sans déduction pour 2011 : 23% ; taux réel après déduction : 17%** (Eurostat, SPF Finances 2013)

2.3 Impôts des sociétés

- Pour 2010, perte en recettes fiscales = 19,5 milliards €, > économies du budget gouvernemental et à son contrôle de février 2012.
- Sur 5 ans, pertes en recettes fiscales = 84 milliards €, soit un quart de la dette totale belge quasi équivalent au PIB de la Belgique.
- **179 sociétés n'ont payé aucun impôt en 5 ans, 344 ont payé en moyenne moins de 1% en 5 ans.** La plus connue est *Arcelor Mittal* avec 0% de paiement en 2010 et qui en 4 ans a déduit 4,3 milliards € en intérêts notionnels. Mais le champion du fisc belge est *Exxon Mobil* (bénéfice sur 5 ans 19,5 milliards €, impôts payés 2,1 millions € => taux d'imposition 0,01% (soit un dix millième de ses bénéfices) !

2.3 Impôt des sociétés

- **Les 3 principaux incitants et déductions fiscales** (Belgique = paradis fiscal) sont:
 - - les **intérêts notionnels** (pour les MN surtout) => pour attirer les centres financiers des MN
 - - les revenus sur dividendes déjà taxés (**RDT**)
 - - la **non-taxation des plus-values** (achat/vente)
- => surtout intéressants pour les Holdings belges et étrangères (sociétés à porte-feuille/financières : Bois Sauvage/Albert Frère...)

2.3 Impôt des sociétés

* Avantages fiscaux aux entreprises

- Intérêts notionnels =	6,16 M
- Exonération des plus-values =	3,11 M
- Revenus définitivement taxés (RDT) =	6,8 M
- Réduction cotisations, subs.salaires =	11 M
- Pacte de compétitivité (3 x 0,45 M) 2015-17-19	1,35M

Total : **28,42 Milliards €**

* Impôt sur les bénéfices des sociétés : de **10 à 11 M**

- De 1996 à 2011, bénéfices : + 96% - **dividendes : + 142%** - **salaires: + 80%**
(source: BNB – Comptes nationaux – Entreprises non financières)

2.3 Impôt des sociétés

- Baisse générale de l'impôt des sociétés, cause/conséquence de la compétition mondiale et du libre-échange ?
- Réorientation de l'économie belge sur les 40 dernières années => assistance à la finance (Centres de coordination) => ***financiarisation jouant sur une compétition fiscale internationale*** (incitants fiscaux + opacité (= **secret bancaire**))
- **Les réseaux RJF/FAN proposent une contribution à l'impôt des grosses sociétés beaucoup plus équilibrée par rapport à celle des petites et moyennes entreprises, par la réduction drastique des possibilités de déduction comme les intérêts notionnels, les revenus définitivement taxés ou l'exonération de certaines plus-values.**

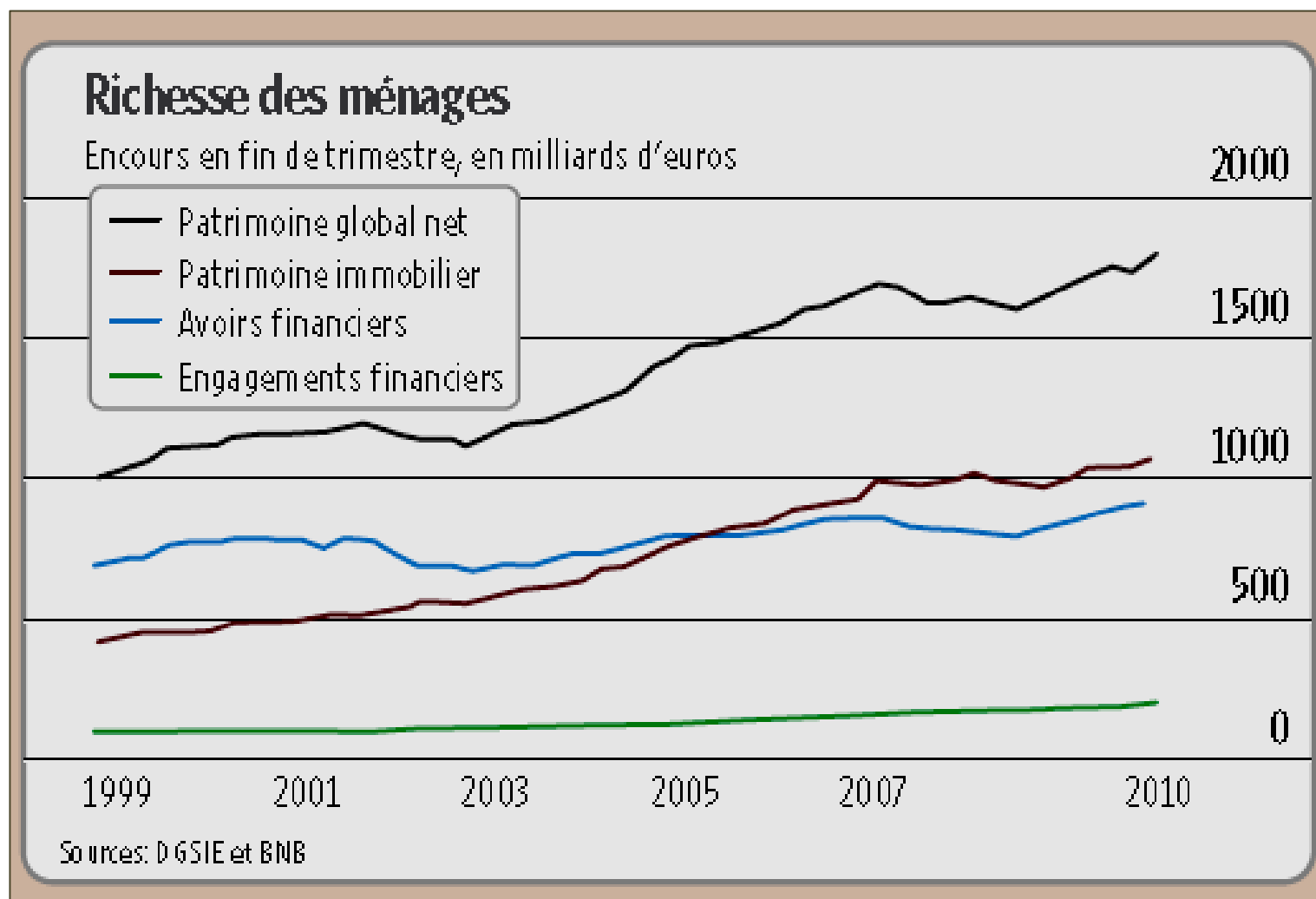
2.4 Impôt sur la fortune

Constat :

Les nombreux avantages fiscaux pour les détenteurs de capitaux (et personnes fortunées) sont :

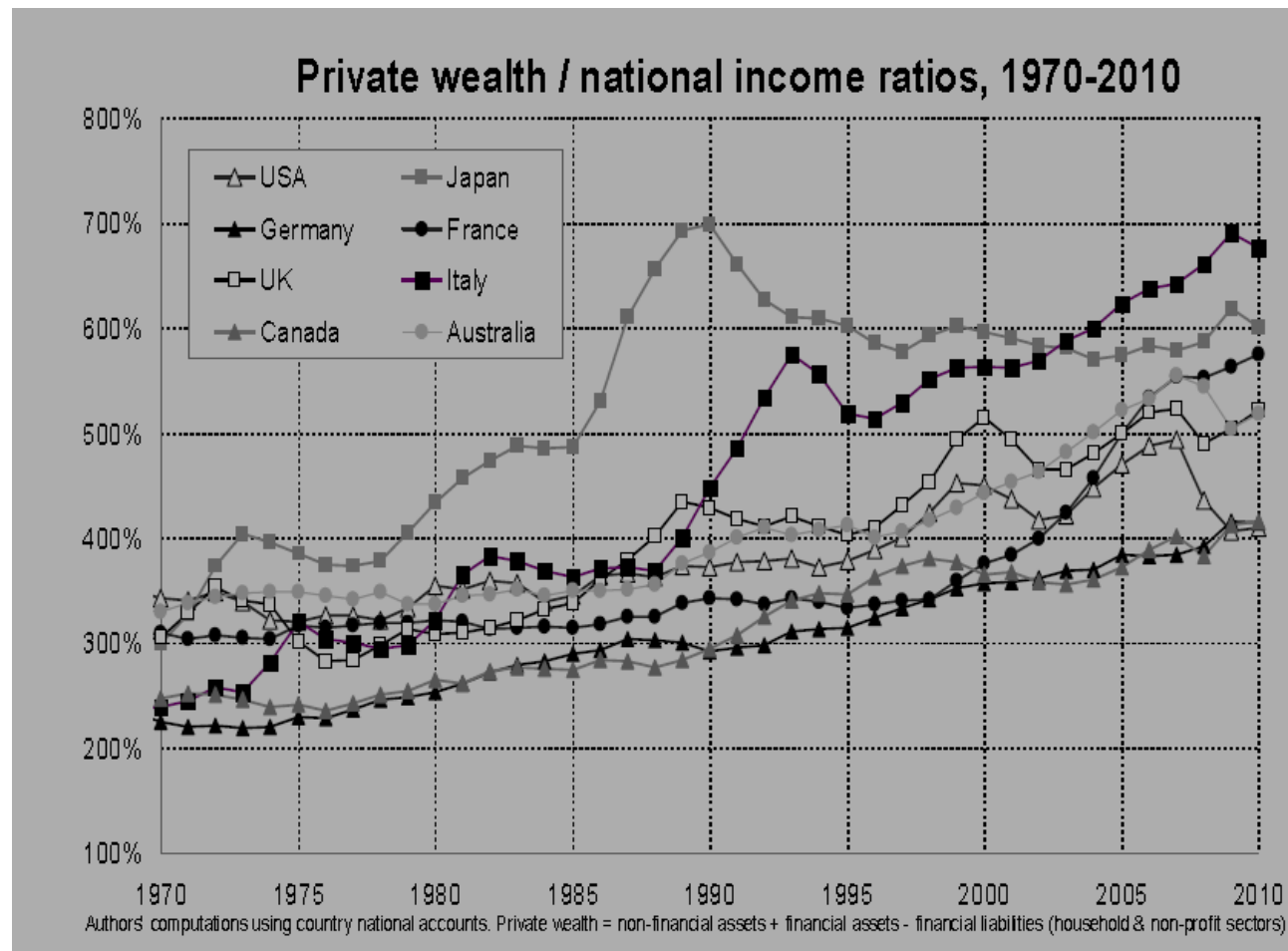
- - secret bancaire fiscal (assoupli, levé seulement si suspicion de fraude)
- - précompte mobilier libératoire, donc revenus de capitaux non additionné à l'IPP !
- - pas d'impôt sur la fortune (patrimoine) (Fr), ni d'impôt portant sur la totalité des revenus (globalisation fiscale) (NI)
- - pas de taxation des plus-values (immobilières après 5 ans+ mob.)
- - facilité de création de sociétés personnelles ou offshore étrangères
- - les multiples dérogations au niveau de l'impôt des sociétés (IN, RDT...)
- => **La Belgique : un paradis fiscal pour les personnes fortunées...!**

Belgique : évolution des patrimoines déclarés (financiers+immobilier)



2.4 Impôt sur la fortune

La recomposition des patrimoines



Source: Th. Piketty

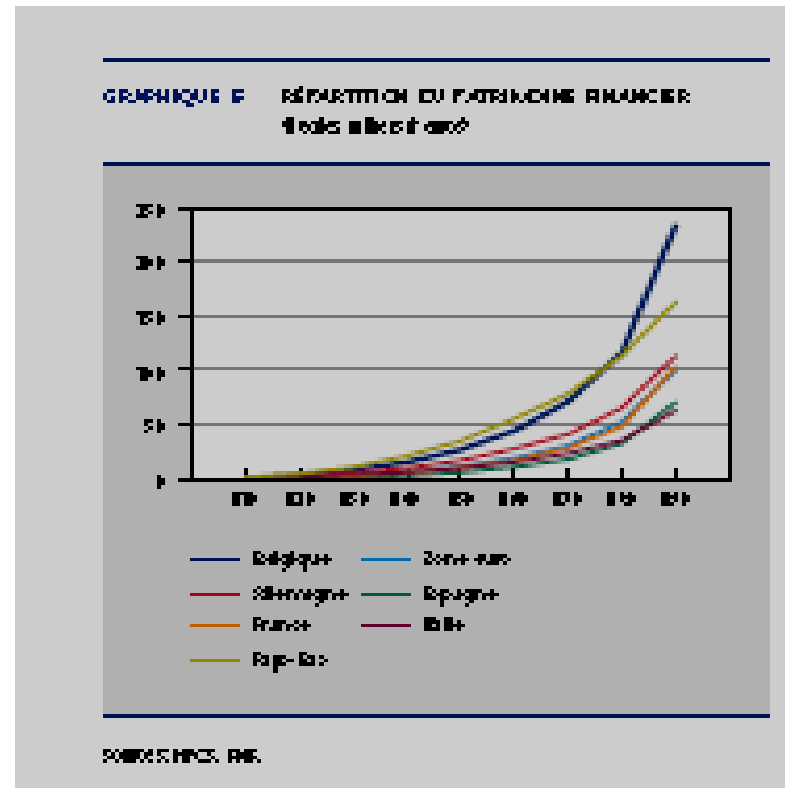
F.Gobbe - Colloque RJF/FAN - 31 mars 2014

10% des ménages les plus fortunés détiennent 50% des patrimoines

(source Vuchelen–VUB, chiffres de 94, publication 1999, réadaptation 2010!)

• Centile	Part de fortune	Montant (milliards €)	par ménage €
• 91	2,0%	35,24	766.087
• 92	2,1%	37,00	804.348
• 93	2,3%	40,53	881.087
• 94	2,5%	44,05	957.609
• 95	2,8%	49,34	1.072.609
• 96	3,2%	56,38	1.225.652
• 97	3,7%	65,19	1.417.174
• 98	4,6%	81,05	1.761.957
• 99	6,8%	119,82	2.604.783
• 100	19,7%	347,11	7.545.870
• total	49,6%	873,95	1.899.981

2.4 Impôt sur la fortune



La part financière des ménages belges sur le dernier décile passe de 120.000 € en moyenne à près du double avec concentration sur le haut du décile !; elle représente près du tiers du total, pour 15,6% en moyenne dans la zone euro.

(enquête HFCS, BNB – 2013)

3.4 Impôt sur la fortune

- Le Réseau pour la justice fiscale (RJF) et le Financieel Actie Netwerk (FAN) proposent
- **un impôt progressif sur les patrimoines supérieurs à un million d'euros (habitation personnelle non comprise)**
- 75% des Belges sont favorables à un ISF (IPSOS et LLB 2012)
- Un Belge sur deux est favorable à un ISF de 17% à partir de 720.000 € (L'Echo 2010); plus les revenus sont élevés, plus l'opposition est grande...

En guise de conclusion...,

- Monsieur le directeur,
- Nous répondons à votre demande dans les meilleurs délais concernant tout montage juridique. Nous intervenons dans la constitution d'entreprises à l'étranger (Grande Bretagne, USA, Espagne, Suisse, Luxembourg, Chypre, Belgique, etc...) afin de mettre à la disposition du chef d'entreprise, soucieux d'optimiser sa gestion aussi bien au niveau social que fiscal, des outils de développement pour ses affaires.
- Que vous souhaitiez sécuriser vos avoirs personnels ou développer votre entreprise en créant une succursale, filiale ou une société à l'étranger, ... Consulting & Associates vous assistera dans cette démarche. Aussi pour recevoir une documentation gratuite et sans engagement, répondez à cet e-mail en [cliquant ici](#) et en nous communiquant le nom de votre société et vos coordonnées postales, nous vous l'adresserons dans les 24h par courrier.
- Dans l'attente de vous lire, Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.
-